



Lille, le 10 mai 2017

Communiqué

*La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Lille par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.*

*Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale Nord de France est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.*